



Le Réseau
des Missions
Locales

Présentation du parrainage



CONTEXTE DE L'ACTION

Né au cœur de la forte période de chômage du début des années 1990, le parrainage a été porté par le Ministère de l'emploi et de la solidarité, et expérimenté dans quelques régions et territoires avant d'être généralisé en 1997.

Le parrainage est aujourd'hui une action nationale reconnue, efficace qui mobilise d'une manière générale les acteurs du tissu économique, social et associatif pour assurer le développement et la diversification des réseaux de parrainage de personnes vers l'emploi.

L'idée de développer cette action spécifique est venue du constat et de la conviction que les acteurs du monde économique ont la capacité de mobiliser leurs relations professionnelles, associatives, personnelles et de proximité, pour accompagner un jeune et moins jeune vers la réussite de son projet professionnel.

La lutte contre le chômage ne doit pas être uniquement une préoccupation des pouvoirs publics mais doit être l'affaire de tous.

DATES CLÉS DU PARRAINAGE

1993	Naissance des actions de parrainage pour lutter contre l'exclusion et les discriminations qui affectent les jeunes issus de l'immigration en recherche d'un emploi.
1994	Constitution des réseaux de parrainage dans 10 régions dont l'Aquitaine
1999	Développement des réseaux de parrainage à l'ensemble du territoire national. Premières assises du parrainage en Aquitaine
2002	Ouverture du parrainage à d'autres publics : adultes, personnes handicapées...et diversification des structures supports
2003	Démarche commune de labelisation des réseaux de parrainage vers une démarche qualité.
2005	Inscription du parrainage dans le volet emploi du plan de cohésion sociale
2009	Renforcement de l'animation des réseaux de parrainage confiée à l'ARML Aquitaine
2012	Partenariat institutionnel et financier du Conseil Général de la Gironde afin de favoriser davantage l'accès des bénéficiaires du RSA au dispositif
2016	Instruction interministérielle relative à la mise en œuvre du plan de développement du parrainage prévu par le CIEC (Comité interministériel pour l'égalité et la Citoyenneté)

QU'EST-CE QUE LE PARRAINAGE

Un accompagnement vers l'emploi et la formation réalisé par un bénévole (salarié en activité ou retraité) sur une durée moyenne de 6 mois

Qui sont les filleuls ?

- Toute personne engagée dans une démarche de recherche d'emploi ou d'insertion professionnelle, rencontrant des difficultés pour y accéder, au regard de critères :
 - absence de réseau relationnel
 - faible niveau de formation
 - risque de discriminations
 - souhaitant bénéficier d'un appui dans ses démarches.

Qui sont les parrains et marraines ?

- Des bénévoles actifs ou retraités souhaitant transmettre et partager leurs savoirs et connaissances du monde du travail

Comment cela fonctionne ?

- Les filleuls sont accompagnés individuellement par une marraine / un parrain unique.

Le parrainage est un dispositif très souple qui s'adapte aux besoins et aux attentes de chaque filleul

A QUOI CONSISTE LE PARRAINAGE ?

Mettre en lien un filleul, porteur d'un projet professionnel avec un acteur du monde économique qui va pouvoir l'accompagner de manière optimale dans la réalisation de son projet à travers plusieurs actions

Un regard porté sur les outils	Une aide au ciblage	Une ouverture relationnelle	Un soutien moral	Une vision professionnelle sur un secteur d'activité
<ul style="list-style-type: none">•(CV, lettre de motivation)•une préparation à l'entretien d'embauche	<ul style="list-style-type: none">•sur les entreprises du bassin d'emploi ou•une préparation à un concours de la fonction publique	<ul style="list-style-type: none">•sur son propre réseau	<ul style="list-style-type: none">•un apport en terme de motivation et de mise en confiance	<ul style="list-style-type: none">•(contraintes, compétences requises...) pour l'aider à mieux se projeter sur son futur métier et travailler ses savoir-être.

PLUS-VALUE DU PARRAINAGE

*S'inscrire dans une action solidaire,
efficace, peu contraignante et reconnue
d'utilité publique*

Sens, fierté et développement personnel renforcer la cohésion et le décloisonnement

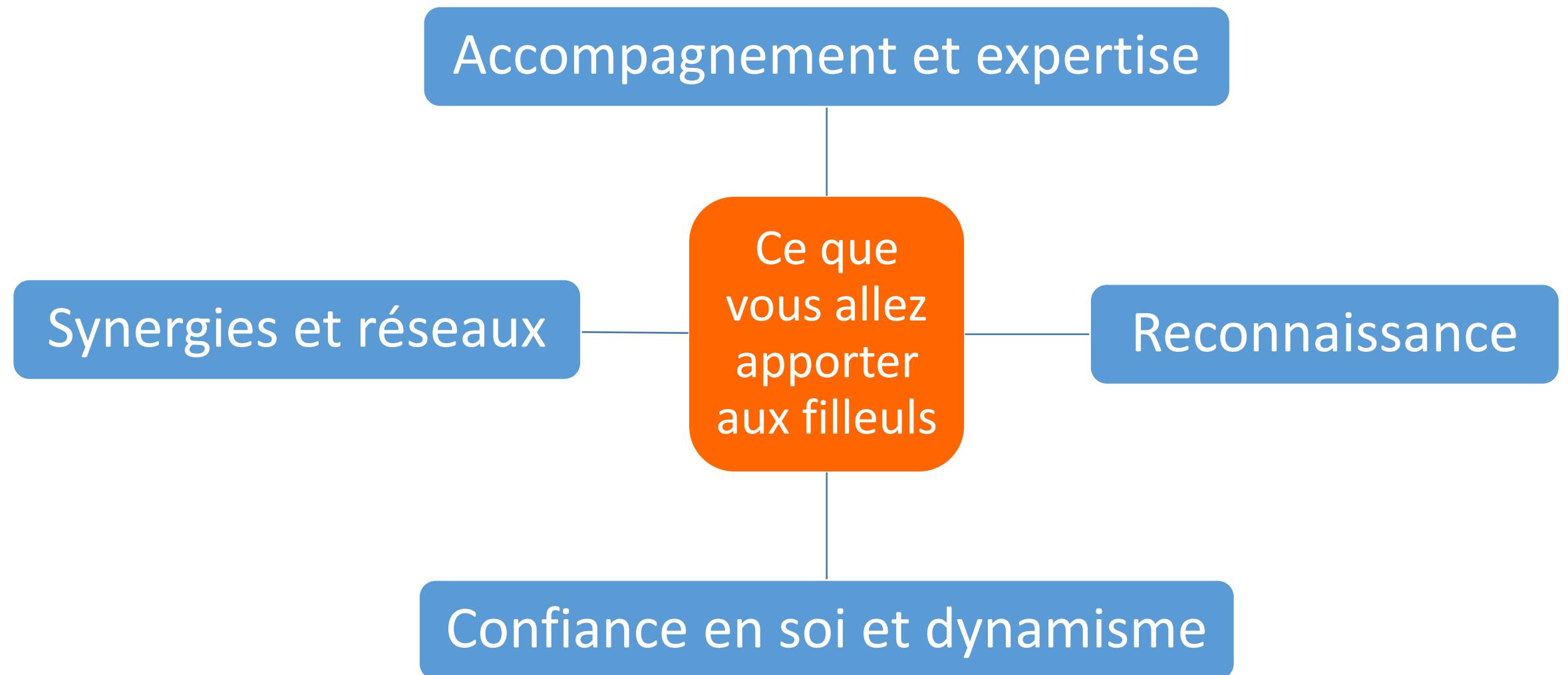
Ce que le parrainage peut vous apporter

Favoriser le lien intergénérationnel, valoriser son expérience et en faire bénéficier un demandeur d'emploi

Dialogue et ouverture : Aider et accompagner des interlocuteurs avec lesquels vous n'aurez peut-être pas naturellement été en contact

Action qui s'inscrit dans une politique de **Diversité** et de **lutte contre les discriminations** à destination des personnes issues des quartiers prioritaires politique de la ville

PLUS-VALUE DU PARRAINAGE



COMMENT ÇA SE PASSE ?

Mise en place des binôme Parrain/Filleul

- C'est le ou la référente de l'association de parrainage qui valide l'entrée des filleuls dans le dispositif et constitue les binômes. En amont de tout accompagnement, il ou elle assurera une rencontre tripartite pour la signature d'une convention parrainage et la remise d'un livret de suivi.



Soutien dans l'accompagnement parrainage

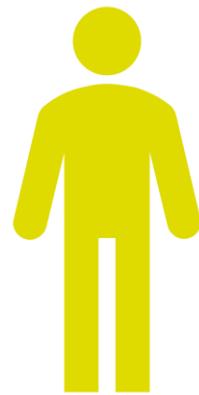
- Le ou la coordinatrice parrainage veillera au bon fonctionnement de l'accompagnement à travers des points ponctuels et pourra intervenir en cas de non respect des engagements à la demande d'une des parties.
Ainsi, il ou elle pourra optimiser l'accompagnement en faisant participer les filleuls aux actions ponctuels et l'offre de services de l'association de parrainage,



Animation du réseau des parrains

- Le ou la coordinatrice parrainage de la l'association organisera ponctuellement des temps d'échanges et de rencontre des parrains autour de l'action et mettra à disposition les outils nécessaires à la bonne marche de l'action.

LE PROFIL DU PARRAIN TYPE



LES LIMITES DANS LE RÔLE DU PARRAIN

Ne pas faire
à la place de

Ne pas
discriminer

Connaitre et
accepter ses
propres
limites

Ne pas être
intrusif dans
la vie privée
du filleul

Il est à préciser que le parrain n'est ni un parent, ni un tuteur, ni un employeur, ni un éducateur, ni un conseiller en insertion professionnelle, ni un assistant social, ni un donneur d'ordres, ni un copain, ni un « super héros »

COORDINATION DE L'ACTION

La première rencontre entre le parrain et le filleul est organisée par le ou la référente parrainage

Les rencontres se font de préférence sur le lieu de travail du parrain. Cela permet au filleul d'être en contact avec le monde professionnel, de confirmer sa motivation et de faciliter l'accompagnement pour le parrain

Le rythme des rencontres et la durée du parrainage dépendent des besoins du filleul

- Une rencontre d'une heure tous les quinze jours pour commencer est conseillée, qui peut ensuite être adaptée selon l'avancée des recherches d'emploi.
- Une rencontre au moins une fois par mois permet à la relation d'être constructive et de garder son dynamisme.

OUTILS À DISPOSITION DES PARRAINS ET DES FILLEULS



Un guide de suivi

La convention de
parrainage sollicitant
l'engagement du
parrain et du filleul

Un référent unique
au sein d'une
association

Des informations et
conseils en fonctions
des besoins de
chacun

TÉMOIGNAGES MARRAINES/PARRAINS



« Pour l'entreprise, c'est une manière de montrer sa vocation locale et régionale, de s'impliquer dans des actions citoyennes »



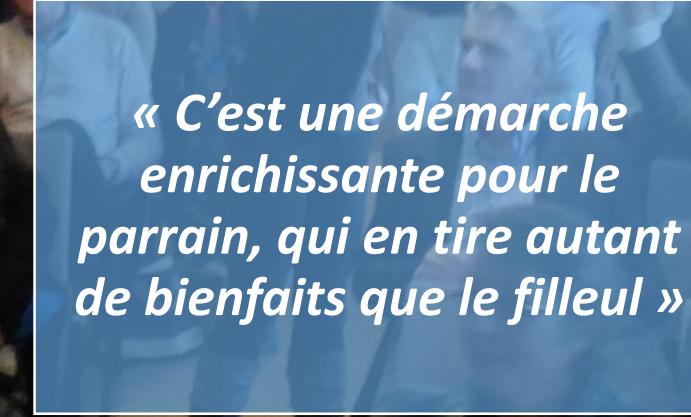
« Je crois beaucoup au pouvoir de la communication »



« J'en retire une ouverture sur un monde qui est différent de celui dans lequel j'évolue »



« Ma plus grande satisfaction, c'est leur merci à eux »



« C'est une démarche enrichissante pour le parrain, qui en tire autant de bienfaits que le filleul »

TÉMOIGNAGES FILLEULS

« C'était la petite touche qui manquait pour me pousser encore plus en avant »

« La confiance que me portait mon parrain s'est muée en résultat. Merci ! »

« Cela m'a permis de rompre mon isolement »

« Ma marraine m'a montré que j'avais tout entre les mains et j'ai retrouvé confiance en moi»

«Mon parrain m'a aidé à construire une base solide pour mon parcours professionnel»

MERCI

